



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE AVANT UN SINISTRE COMME ENTREPRISE?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-entreprises/Pages/avant-un-sinistre.aspx>

Renseignez-vous et partagez l'information

Renseignez-vous auprès de la municipalité sur les risques particuliers pouvant survenir dans l'environnement immédiat de votre entreprise. Prévoyez avec elle des mesures préventives adaptées à votre réalité et informez-en votre personnel.

Donnez de l'information aux autorités municipales au sujet des activités de votre entreprise, des produits ou des procédés qu'elle utilise et qui pourraient présenter des dangers. La réglementation qui s'applique à vous peut aussi comporter des exigences en matière d'information.

Faites des exercices avec votre personnel, la municipalité et la population environnante pour tester les mécanismes d'alerte et de gestion d'un sinistre.

Concevez un plan de mesures d'urgence

Élaborez votre [plan de mesures d'urgence](#) :

- désignez un coordonnateur des mesures d'urgence ainsi qu'un substitut;
- identifiez les risques potentiels internes ou externes à votre entreprise. Basez-vous pour ce faire sur l'information que vous aurez transmise à votre municipalité;
- établissez la marche à suivre pour chaque type d'urgence;
- assignez les responsabilités en cas d'urgence;
- établissez des procédures d'évacuation.



Maintenez à jour votre plan de mesures d'urgence. Informez votre personnel de son existence, et avisez-le périodiquement des mises à jour qui y sont faites.

Dotez-vous d'un plan de continuité des opérations

Élaborez un plan de continuité des opérations. Ce plan répertorie vos activités essentielles, les ressources qui y sont affectées et les moyens de les maintenir en cas de sinistre. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a produit un [guide en gestion de la continuité des opérations \(PDF, 479 ko\)](#) pour vous accompagner dans la production de ce plan. Vous pouvez aussi communiquer avec [un conseiller de ce ministère dans votre région](#) ou téléphoner au numéro sans frais 1 866 463-6642.



Autre lien utile

- [Matériel d'information](#) – Urgence Québec